

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Lussier

<https://www.cadre21.org/membres/f5e29b20af676e04462796cf>

Date d'obtention : 2022-01-05 15:04:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le protocole sexto permet de limiter la propagation d'image à contenu pornographique par sa vitesse de mise en place. Avec la méthode sexto, les intervenants ont donc une marche à suivre claire, permettant d'éviter de nuire à une éventuelle enquête.

Avec sexto, l'objectif premier est de soutenir les victimes mais aussi d'éduquer les autres personnes impliquées qui ne seraient pas conscientes de la gravité de leurs actes avec les partages sur les réseaux sociaux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec les étapes à suivre et le questionnaire pour tous les individus impliqués, il est possible pour l'intervenant de maintenir une distance professionnelle avec la situation et d'y aller avec des faits objectifs. La poursuite d'une plainte en lien avec des gestes malveillants de la part d'un élève est donc possible mais cette formation nous montre bien qu'il ne faut pas sauter trop vite aux conclusions lorsqu'un incident survient.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas prendre parti, ne pas vouloir mettre des conséquences avant d'avoir le portrait global de la situation. Rester objectif lors du questionnaire. S'assurer de ne pas influencer les acteurs de la situation par notre point de vue sur la situation. Mentionner aux élèves que le retrait du cellulaire, si besoin, fait partie d'un protocole émis par la région de police de notre région.